

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Région - Formation - Prépa</b>	<b>500</b>

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du TFUE
- VU** le règlement n°360/2012 du 25 avril 2012 relatif aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles 1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** la partie VI – livre III du Code du Travail – relative à la formation professionnelle continue,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la nouvelle offre de formation professionnelle structurée autour de trois grands programmes : PRÉPA, VISA, ACCES,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant le budget primitif 2018 et notamment son volet relatif aux formations « PRÉPA » de la formation professionnelle continue au titre de l'AE 500,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 29 septembre 2017, approuvant la convention de partenariat entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Maine et Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 16 février 2018, approuvant la convention type de financement des formations relatives au dispositif RÉGION FORMATION - PRÉPA Rebond,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

les termes de l'avenant tel que présenté en annexe 1, prorogeant la convention de partenariat visant à faciliter l'accès des publics accompagnés par le Département du Maine-et-Loire aux programmes de formation professionnelle financés par la Région, sur la période 2019-2020,

**AUTORISE**

la Présidente à le signer,

**ATTRIBUE**

une subvention globale de 34 005,79 € permettant de cofinancer deux actions de formation sur le Maine-et-Loire, relevant du dispositif RÉGION FORMATION - PRÉPA Rebond pour l'année 2019 dont la répartition est présentée en annexe 2, au titre de l'autorisation d'engagement de 2 M€ affectée par délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 (opération globale 2018\_07616),

**AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions de financement PRÉPA Rebond correspondantes avec les deux organismes qui organisent les actions de formation présentées en annexe 2, selon le modèle type approuvé par la Commission permanente du 16 février 2018.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ